



## Déclaration au Comité technique académique du 16.01.2017.

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

La préparation de la rentrée 2017 s'inscrit dans un quinquennat qui n'a eu de cesse de diminuer ou de ralentir la dépense publique depuis 2013, ce qui a sérieusement dégradé notre modèle social et nos services publics, s'inscrivant dans la continuité des politiques libérales précédentes. Au total, au moins 70 Milliards d'euros manquent aux recettes de l'Etat, depuis 2013. Les choix budgétaires faits en matière de politique éducative s'inscrivent dans ce contexte. Si sur le quinquennat, 47217 ETP ont été alloués au budget de l'éducation nationale, ils n'ont pas suffi à rattraper les 63922 suppressions de la période précédente. Ainsi, si certains emplois ont été programmés au budget, ils n'ont pas permis d'enrayer la dégradation des conditions de travail des personnels et ont peiné à dépasser les effets d'annonce. Sur notre académie, le nombre d'ETP alloué au BOP 141, conjugué avec la hausse importante du nombre d'élèves dans le second degré (+940 de 2012 à 2017), n'ont jamais permis de retrouver les taux d'encadrement d'avant les saignées Sarkozy, loin s'en faut, alors que le contexte était déjà très dégradé.

Sur notre champ spécifique, au niveau national, les 819 emplois de professeur d'EPS en plus sur le quinquennat, n'ont pas permis de compenser les 2100 emplois retirés entre 2008 et 2012. Si des avancées positives sont à souligner telles que le doublement du nombre de postes au CAPEPS, l'ouverture du concours réservé, l'augmentation du vivier de TZR, le rétablissement de la formation initiale ou les avancées relatives au sport scolaire, la lecture des chiffres montre que la dégradation du service a continué. Sur l'académie de Limoges, 9 postes d'EPS ont été supprimés depuis 2013, s'ajoutant aux 18 de la période précédente, amputant d'autant les forfaits d'AS et l'accès des élèves au service public du sport scolaire.

Ces évolutions, accompagnées de politiques publiques affaiblissant l'enseignement de l'EPS, contribuent à accélérer la dégradation du service. L'accès aux équipements sportifs poursuit sa dégradation : vétusté, accès difficile et entrée parfois hors de prix, notamment à cause de partenariats public-privé qui ne placent pas l'accès des scolaires comme priorité. Le SNEP-FSU porte sur chaque équipement (bassins nautiques, gymnases, terrains extérieurs) des revendications précises en terme d'ergonomie et surtout de proximité et de conditions d'accès, citées en modèle par des brochures ministérielles : il est vraiment dommageable pour les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants que les remarques du seul syndicat représentatif concerné ne soient pas suivies par les collectivités compétentes. La suppression de la ligne budgétaire spécifique destinée à l'EPS en lycée et LP donne lieu à de fortes baisses de dotations pour l'EPS dans les EPLE. Ainsi, les inquiétudes portées depuis plusieurs mois par le SNEP FSU relatives à la réforme territoriale, trouvent malheureusement une traduction concrète. Le SNEP FSU réaffirme une nouvelle fois son opposition à d'éventuels regroupements des services de l'UNSS, après 2018.

La mise en place de la réforme du collège, s'inscrit à rebours des besoins des élèves, notamment de ceux qui sont le plus en difficulté. Elle met les équipes en surcharge de travail, pour répondre à des injonctions mal vécues, qui n'apportent pas de plus-value à l'apprentissage des élèves. La perte de temps disciplinaire engendre moins de temps d'apprentissage pour les élèves et constitue un facteur d'aggravation des inégalités. Cette réforme a également permis de poser les jalons structurels susceptibles de permettre la réduction des moyens alloués aux collèges dans les années à venir. Sur notre champ spécifique, depuis la mise en place de cette réforme, l'EPS vit ces années les plus mortifères depuis que la discipline est reconnue. Pour la première fois, elle connaît un recul sans précédent avec des programmes vidés de leur sens et la disparition de l'EPS de l'évaluation au Diplôme National du Brevet. Le SNEP FSU, s'est engagé dans une campagne historique de défense de l'EPS, partout en France, qui bat son plein et rencontre un accueil très favorable. Le SNEP FSU porte, quant à lui, un projet d'école progressiste, émancipateur, qui combat les inégalités sociales et permet une réelle démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture.

Dans les points à l'ordre du jour de ce CTA, va être étudiée la carte des Sections Sportives Scolaires, un an après les déclarations de M. le Recteur qui avait rappelé la politique volontariste qu'il souhaitait mener en terme d'ouvertures, avec l'objectif d'une section par établissement. Mais, à la lecture des propositions faites dans le document, celle-ci ne trouve visiblement pas de traduction concrète. Le SNEP FSU regrette que seulement 6 sections sportives scolaires soient prévues à l'ouverture.

Enfin, sur la question du non renouvellement de fonction de l'ancien directeur régional de l'UNSS, depuis plusieurs mois maintenant, le SNEP FSU demande à ce que toute la lumière soit faite. Dans un contexte où plusieurs éléments soulevés lors des deux derniers conseils régionaux de l'UNSS, pourraient laisser penser à un conflit d'intérêt ainsi qu'à une gestion budgétaire plus que discutable, l'administration n'a pour l'instant pas apporté de réponse satisfaisante sur les raisons de ce non-renouvellement. Le SNEP FSU est quasi quotidiennement questionné par les collègues EPS de l'académie, et il apparait clairement que la confiance n'est plus de mise. Le SNEP-FSU ne peut se satisfaire de cette situation, et demande à ce que les interrogations de la profession ne restent pas sans réponse. Il prendra ses responsabilités et ne se ferme aucune porte quant

aux suites à apporter, notamment au travers d'une adresse à la ministre, présidente de l'UNSS. Le SNEP FSU réaffirme une nouvelle fois son engagement en la faveur de la défense et du développement du service public du sport scolaire. Il est, avec plus de 13500 licencié-e-s dans l'académie, soit 25% des élèves scolarisés, un vecteur essentiel de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, dans l'accès des jeunes à la pratique sportive. Il continuera, avec la profession, à militer pour son renforcement et son développement ! Mais cela nécessite en particulier que le fonctionnement de la structure régionale de l'UNSS retrouve la confiance de notre profession, ce qui impose une clarification des responsabilités passées de ce qu'il faut bien appeler les errements de la gestion budgétaire.